

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 09 septembre 2020

Etat de présence

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cellieu, dûment convoqué, s'est réuni au gymnase Roger Farce, complexe sportif, sous la présidence du maire : Monsieur Marc TARDIEU.

Date de convocation du conseil municipal : 25 août 2020

PRESENTS : MM.TARDIEU, BESSON-FAYOLLE, COUZON, DAMIZET, EVERETT, GRANOTTIER, JAGOT, MARAS, MAYOLLET, OLLIER, REY, SEIVE, SOUBEYRAND, TAÏMOURLANK, THIVILIER, VERNET, VINCENT.

Absents excusés : MM BOULAT et CUISNIER

Pouvoir de Madame CUISNIER à Monsieur REY.

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic DAMIZET est désigné secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Aucune observation concernant le procès-verbal de la réunion de juillet.

1. **Modification du mode de chauffage de l'école publique Alphonse Daudet : demande de subventions**

Monsieur le Maire fait part du projet d'amélioration énergétique de l'école publique Alphonse Daudet.

Ludovic DAMIZET ajoute que la chaudière actuelle a 30 ans et nécessite une modernisation et mise aux normes. Une télégestion sera mise en place par classe, avec régulation pendant les congés scolaires.

En effet, la chaudière fioul, adaptée au gaz, est vétuste et il conviendrait de la changer. Aussi, le Syndicat des Energies de la Loire, dans sa mission de Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE), préconise une rénovation complète, par la mise en place d'une chaudière gaz à condensation. Cela permettrait également des économies d'énergie.

Stéphane COUZON évoque la possibilité d'une pompe à chaleur : le gaz de ville est plus compétitif et mieux adapté à l'école.

Parallèlement à cette opération, des panneaux photovoltaïques seraient installés sur la toiture de l'école, côté sud. Une étude a été réalisée par le SIEL à cet effet.

Enfin, les établissements recevant du public et notamment les établissements scolaires doivent se mettre en conformité avec la réglementation relative à la qualité de l'air.

Aussi, une pré-étude a là encore été réalisée pour de la VMC.

Le chiffrage qui en ressort s'établit comme suit :

- Changement du mode de chauffage : 40 000 € HT
- Télégestion du chauffage : 20 000 € HT
- Panneaux photovoltaïques : 66 000 € HT
- Traitement de l'air (VMC) : 70 000 € HT

Soit un montant total de travaux estimé à 196 000 € HT. Auquel il conviendra d'ajouter la maîtrise d'œuvre d'environ 14 000 € HT.

Coût total de l'opération : 210 000 € HT

Le Maire précise que des subventions peuvent être obtenues, auprès de l'Etat, dans le cadre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), auprès de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), de la Région AURA et du Conseil Départemental, dans le cadre de l'enveloppe territorialisée.

Laurent SEIVE ajoute qu'il est du rôle des collectivités territoriales de faire travailler les entreprises locales pour la relance de l'économie.

**Oùï cet exposé,
Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les travaux tels que précisés ci-dessus,
- **DIT** que ces travaux devraient débuter en décembre 2020, pour se terminer à l'automne 2021,
- **SOLLICITE** des subventions auprès des partenaires financiers nommés ci- dessus,
- **DIT** que cette opération sera inscrite au budget principal de la Commune, section investissement, et que les travaux seront pris sur les fonds propres de la Collectivité, hormis les subventions obtenues,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les marchés publics correspondants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2. Election des membres au sein du SIPG

Monsieur le Maire explique que le Comité syndical du SIPG (syndicat intercommunal du pays du Gier), réuni le 15 juillet 2020 pour son installation, a décidé d'arrêter une liste de 5 commissions.

Il convient à présent que chaque conseil municipal des communes appartenant au SIPG délibère afin d'élire en son sein 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour chacune des commissions auxquelles il adhère.

Pour Cellieu, les commissions sont les suivantes :

- Affaires sociales, petite enfance, jeunesse
- Communication
- Fonctionnement de l'équipement nautique
- Tourisme, patrimoine, culture, réseau des bibliothèques
- Finances

**Où cet exposé
Le conseil municipal,
après avoir procédé au vote,**

- **DESIGNE** en qualité de représentants les membres suivants :

COMMISSION	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
Affaires sociales, petite enfance, jeunesse	Corinne BESSON FAYOLLE	Kerry MAYOLLET
Communication	Françoise BOULAT	Laurent SEIVE
Fonctionnement de l'équipement nautique	Laurent SEIVE	Ludovic DAMIZET
Tourisme, culture, patrimoine, réseau des bibliothèques	Françoise BOULAT	Brigitte CUISNIER
Finances	Louis MARAS	Géraldine VINCENT

3. Recrutement CEC au service technique

Monsieur le Maire explique que le contrat aidé CEC (Contrat Emploi Compétences), qui remplace le CAE, a une durée hebdomadaire de prise en charge plafonnée à 26 heures, sur un contrat établi de 9 à 12 mois.

Il concerne les personnes bénéficiaires du RSA socle.

L'employeur bénéficie d'une aide mensuelle de 60% sur le salaire brut, versée en cofinancement par le Département de la Loire et l'Etat.

Il bénéficie également d'une exonération de charges patronales de Sécurité sociale au titre des assurances sociales, et des allocations familiales.

Dans le cadre de ce contrat aidé, il est nécessaire de mettre en place un tutorat.

En d'autres termes, une personne désignée accompagnera le nouvel employé dans son environnement professionnel (visites des locaux, présentation de l'équipe, rappel des règles, prise de poste...) et veillera à sa bonne intégration.

Monsieur le maire indique ensuite que les deux salariés titulaires actuels n'arrivent plus à faire face à la quantité de travail, notamment en matière de désherbage.

Par ailleurs, l'agent en charge de la voirie communale aurait besoin ponctuellement d'un renfort sur certains chantiers ne pouvant être effectués seul.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé
et après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

- Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008, généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion,
- Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au Contrat Unique d'Insertion,
- Vu l'arrêté n°18-022 du Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes du 2 février 2018,
- Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux Parcours Emploi Compétence et au Fonds d'inclusion dans l'Emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,
- - **DECIDE** le recrutement d'un CEC au service technique de la Commune, à raison de 26 heures hebdomadaires, pour une période de 12 mois.

4. Décisions modificatives

CCAS : mandat au 673 de 239.95 € / titre au 773 du même montant

Correspond à une facture réglée deux fois en 2018.

COMMUNE : opération « terrasses du Pilat » : avances versées sur marché public : compte 238 = - 190 008.60 / compte 21318 = + 190 008.60 €

5. **Convention mise à disposition des salles périscolaires de la Picotine au relais petite enfance du SIPG**
Convention contractualisée en 2016, qu'il convient de renouveler, sur les mêmes bases que la convention précédente, à savoir :
Mise à disposition à titre gracieux, engagements des deux parties, conclusion pour 3 années supplémentaires.
6. **Point sur les commissions**
 - **Finances : Aménagement du Bourg :** les professionnels de santé ainsi que les commerçants ont été reçus par les élus et l'architecte en charge du dossier, afin que ce dernier puisse avancer sur le projet.
En raison de la crise sanitaire, une réunion publique ne peut se tenir, comme envisagé initialement.
 - **Valorisation du territoire :** une campagne de lutte contre l'ambrosie est en cours, 26 parcelles recensées et des courriers adressés aux différents propriétaires. En effet, il s'agit d'un problème de santé publique.
 - **Développement durable :** annulation de la journée nettoyage, en collaboration avec les associations en raison de la crise sanitaire. Idem pour la semaine bleue prévue en octobre.
 - **Communication :** un guide d'accueil des nouveaux arrivants est en cours d'élaboration. Par ailleurs, le bulletin municipal sera édité prochainement.
Un recensement des panneaux d'affichage est également à l'étude, afin d'améliorer la communication.
7. **Questions diverses**
 - **Remerciements de l'Association de chasse communale pour les travaux réalisés au local municipal vers l'ancien stade Jeanne d'Arc**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45